



Lycée de la Matheysine – fonctionnement du self

A compter du lundi 21 septembre 2020, les élèves n'ayant pas leur carte Pass'Région devront appliquer les consignes suivantes, selon leur situation :

Elève n'ayant pas encore de carte : se rendre sur le site de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour en faire la demande (<https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/206-commande.htm>). En attendant de recevoir la carte Pass'Région, demander une carte temporaire à l'intendance (cette carte a une durée limitée à la semaine, elle coûte 6 € mais la somme est restituée quand la carte est rendue à l'intendance à la fin de la semaine)

Elève interne ayant oublié sa carte : Venir à l'intendance avant 11h00 pour demander une carte temporaire (cette carte a une durée limitée à la semaine, elle coûte 6 € mais la somme est restituée quand la carte est rendue à l'intendance à la fin de la semaine)

Elève non-interne ayant oublié sa carte : se rendre à la borne située dans le couloir de l'intendance pour imprimer un ticket valable pour une journée (possible deux fois par semaine maximum. En cas de difficulté, venir à l'intendance).

Pour éditer un ticket : - appuyer sur « m'identifier par code »

- indiquer le nom

- renseigner le mot de passe (par défaut c'est la date de naissance de l'élève JJMMAAAA, sauf si le mot de passe a été personnalisé par celui-ci)

- cliquer sur « j'ai oublié ma carte »

En cas de perte, vol ou détérioration de la carte ou si la carte ne fonctionne pas :

- Le signaler immédiatement à l'intendance, aux heures d'ouverture, pour la désactiver, afin d'éviter une utilisation frauduleuse, sinon les repas utilisés ne seront pas remboursés.
- Demander une carte temporaire à l'intendance (Durée limitée à la semaine, coût : 6 €)
- Commander une nouvelle carte sur le site de la Région (<https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/206-commande.htm>)
- Restituer la carte temporaire à l'intendance une fois la nouvelle carte Pass'Région reçue (6 € restitués quand la carte est rendue à l'intendance dans les délais).

Rappel

- 1) L'accès au restaurant scolaire (passage à la chaîne de self) se fait du lundi matin au vendredi midi inclus, hors vacances et jours fériés, aux horaires suivants :
 - Petit-déjeuner : 7h – 7h30
 - Déjeuner : 11h30 – 13h00 (mercredi : 12h00-12h15)
 - Repas du soir : 19h – 19h15
- 2) L'accès au self est réservé aux élèves munis de leur carte Pass'Région en bon état. Chaque élève doit badger à la borne et prendre un plateau.
La carte Pass'Région est personnelle et ne peut pas être prêtée. Un seul passage par repas est autorisé.
- 3) L'accès est autorisé uniquement aux élèves prenant le repas proposé par le service de restauration. Par mesure d'hygiène, il est interdit d'apporter de la nourriture de l'extérieur (y compris des boissons), et d'en sortir de la demi-pension.
L'accès au restaurant scolaire par la porte de sortie est formellement interdit.
- 4) Pour accéder au self :
 - **Pour les élèves au forfait**, se présenter à la cantine les jours prévus dans le forfait.
 - **Pour les élèves « au ticket »**, le self est accessible s'il reste un minimum d'un repas sur la carte. Pour recharger sa carte, venir à l'intendance, au plus tard le jour-même avant 11 heures (modes de paiement acceptés : chèque, à l'ordre de l'agent comptable du lycée de la Matheysine, ou espèces), 5€ le repas.
Aucun règlement ne sera accepté à la chaîne de distribution.
- 5) La salle du restaurant scolaire doit demeurer un espace convivial, les élèves sont tenus de respecter les personnes et les biens. Tout comportement qui nuirait au bon fonctionnement du service peut faire l'objet d'une exclusion temporaire, voire définitive, du service de restauration. Le règlement intérieur de l'établissement s'applique dans le self.
- 6) Toute détérioration de matériel sera facturée à la famille.